

## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).*

**De la part de : Charlène Gaillard**  
**Identifiant annonce : 22736610 / Zone 20**  
**Numéro d'ordre : 7459606301**

Rennes,  
Le 10/06/2026

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLUi DU PAYS DE POUZAUGES**

Par Arrêté n°CC2026-164 du 26/05/2026 Mme la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant la procédure de modification de droit commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPP- Maison de l'Intercommunalité BP 10267 18 La Fournière 85702 Pouzauges Cedex. Les informations pourront être demandées auprès de Mme BRET-CAPITAINE, responsable du Service Urbanisme et Habitat.

Après examen au cas par cas du projet de modification de droit commun n°2, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 016885 / KK AC PLU du 10 juin 2026.

Par décision n° E2600041-85-1 du 11 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire enquêteur Hervé JOESSEL, ingénieur informatique, demeurant à Noirmoutier-en-L'Île (85330).

L'enquête publique se déroulera du 15/07/2026 à 9h30 au 30/07/2026 à 17h00 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- Sur support papier, aux lieux et heures d'ouverture suivants :

o Au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière,

85700 Pouzauges : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00

o En mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges : Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi,

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, et le samedi de 9h30 à 12h00

o En mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : le lundi, mercredi et vendredi de 8h30-12h30 /14h-17h30, le mardi et le jeudi de 14h à 17h30,

- À partir d'un poste informatique, aux mêmes lieux et heures.

- Par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site <https://www.paysdepouzauges.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :

- En les consignait sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture suivants :

o Au siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges : Lundi au vendredi, 8h30 à 17h00

o Mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00, mardi 8h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30, et samedi 9h30 à 12h00

o Mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : Lundi, mercredi et vendredi 8h30-12h30 /14h-17h30, mardi et jeudi 14h-17h30,

- En les transmettant par voie écrite ou orale au Commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous.

- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par voie postale, avec mention « ne pas ouvrir » à l'adresse suivante :

M. le Commissaire enquêteur – « Enquête publique relative à la procédure de modification de droit commun n°2 du PLUi » - Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges

- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui@paysdepouzauges.fr](mailto:plui@paysdepouzauges.fr), en précisant en objet du mail : « Enquête publique modification de droit commun n°2 du PLUi » - À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture précisées ci-dessus.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes :

o Le 15/07/2026 de 9h30 à 12h30 – au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière, 85700 Pouzauges

o Le 15/07/2026 de 14h à 17h – en mairie de Pouzauges,

Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges  
o Le 30/07/2026 de 9h30 à 12h30 – en mairie du Boupère,  
6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère

o Le 30/07/2026 de 14h à 17h – au siège de la  
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,  
Maison de l'Intercommunalité - La Fournière, 85700  
Pouzauges

À l'issue de l'enquête publique, dans un délai de 30 jours  
à compter de la date de clôture de l'enquête, le  
commissaire enquêteur remettra à Mme la Présidente de  
la CCPP ou sa représentante ses rapports et conclusions  
motivées. À réception, les rapports et les conclusions  
seront tenus à disposition du public au siège de la CCPP,  
aux mairies de Pouzauges et Le Boupère aux heures  
d'ouverture indiquées ci-dessus pendant une durée d'un  
an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
L'ensemble sera également consultable sur le site internet  
de la CCPP : <https://www.paysdepouzauges.fr/>

Le projet de modification de droit commun n°2 du PLUi du  
Pays de Pouzauges sera éventuellement modifié pour  
tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées  
consultées et des résultats de l'enquête publique. Ils  
seront soumis au Préfet. A l'issue, le projet sera approuvé  
par délibération du Conseil communautaire de la  
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

*Bérangère SOULARD, Présidente*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

## Cette annonce d'enquête publique 2ème avis paraîtra :

| Date               | Support                             | Département |
|--------------------|-------------------------------------|-------------|
| Le 17 juillet 2026 | Vendee Agricole<br>(support papier) | 85 - VENDEE |
| Date               | Support                             | Département |
| Le 17 juillet 2026 | Ouest-France<br>(support papier)    | 85 - VENDEE |

David CANTARERO  
Directeur de Médialex

